

Berne, le 14 septembre 2011

Aux organisations intéressées selon la liste annexée

Projet de révision partielle de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal)

Audition limitée

Mesdames et Messieurs,

Veuillez trouver en annexe un projet de modification de l'OAMal. Les explications relatives aux modifications proposées se trouvent dans le commentaire joint.

Nous vous prions de bien vouloir examiner ces projets et de faire parvenir votre éventuelle prise de position d'ici au 28 septembre 2011 à l'Office fédéral de la santé publique, Assurance maladie et accidents, 3003 Berne. Afin de faciliter le traitement des réponses à l'audition, nous vous prions en sus de nous faire parvenir votre prise de position par e-mail (mailto: carolina.souviron@bag.admin.ch et dm@bag.admin.ch).

Meilleures salutations

Didier Burkhalter Conseiller fédéral

Annexes:

Projet d'ordonnance et rapport explicatif (d, f) Liste des organisations consultées (d)